



## Elaboration du PLUI - Volet concertation



Communauté de  
Communes  
Estuaire et  
Sillon

**Maître d'ouvrage :** Communauté de  
Communes Estuaire et Sillon

### Mission : Volet concertation

- Diagnostic
- PADD
- OAP

**Avancement :** Finalisé 2024

### Coordonnées du maître d'ouvrage :

Mme Emilie Laurent, responsable  
urbanisme  
Tél. 02 40 56 81 03

### objectifs de la mission

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, le Cerur assure la mise en place de la concertation (ateliers lecture de carte, réunions publiques, panneaux de communication, film vidéo) aux différentes phases de la démarche.

La concertation est l'occasion de rendre compte « des possibles » : c'est faire prendre conscience à la population des contraintes, de la nécessité de hiérarchisation et d'arbitrage.

La démarche proposée vise à traduire et à faire partager la stratégie de développement territoriale et la construction d'une réelle identité du territoire.

**Thématique 2**  
**Règles du jeu**

### Identité et marqueurs du territoire

Sur le plan, indiquer à l'aide de post-it :

- Jaune : ce que l'on fait visiter en priorité sur le territoire
- Vert : ce qui ne doit pas disparaître pour votre vie quotidienne

Vous disposez de 5 post-it de chaque couleur par groupe, il faut donc vous mettre d'accord et prioriser !

20 min

CERUR  
sidrm  
ESTUAIRE ET SILLON  
PLUI

**PLUI**  
Estuaire & Sillon  
Document d'urbanisme

**Édito**  
Une démarche de concertation pour imaginer le futur...

**LETTRÉ D'INFO #1**  
JANVIER 2022

7 novembre 2022

**QU'EST-CE QU'UN PLUI ?**  
La communauté de commune Estuaire et Sillon est engagée dans la rédaction d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, outil d'aménagement du territoire, qui partira de base des règles d'urbanisation et intégrera les enjeux et défis du territoire. Le PLUI portera de sa doter de règles à partir d'une vision d'avenir partagée pour les 10 à 15 prochaines années, reposant sur des valeurs communes.

2021 AMORCER LA DÉMARCHE ORGANISER  
2022 ANALYSER ET COMPRENDRE  
2022-2023 CHOISIR UN CAP  
2023-2025 FAIRE LES RÈGLES COMMUNES  
2025-2026 VALIDER LE PROJET COLLECTIF

Concertation de la population • Évaluation environnementale

**COMPRENDRE**  
Un diagnostic du territoire qui révèle ses enjeux

**PROJETER**  
Un PADD (Plan de Développement) durable qui fixe les grandes orientations stratégiques pour les 10 prochaines années

**DÉFINIR/LÉGIFLER/ÉVALUER**

- Un plan de zonage qui contribue à la réalisation de chaque territoire
- Un règlement écrit qui détermine les conditions de constructibilité
- Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui priorise l'aménagement de secteurs de projets précis ou des thématiques (Bâtisse, mobilité, par exemple...)

www.plui.estuaire-sillon.fr

